

Département du Gard  
 Arrondissement de Nîmes  
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

**Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-121**  
**Séance du 19 décembre 2025**

**Objet : Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

| Nombres d'élus total : 33 |                         |         |
|---------------------------|-------------------------|---------|
| présents                  | ayant donné procuration | absents |
| 20                        | 7                       | 6       |

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

|                  |                |
|------------------|----------------|
| VOTE<br>Majorité | Contre : 2     |
|                  | Abstention : 3 |

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

**Conseillers municipaux présents :** Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

**Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :** Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

**Conseillers municipaux absents :** Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

**Secrétaire de séance :** Carine BOISSEL

**Objet : Subvention 2026 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu l'absence de vote du Budget Primitif de la Ville de Bagnols-sur-Cèze au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Considérant de fait l'absence de base juridique permettant le versement de notre participation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagnols sur Cèze ;

Considérant la situation de trésorerie très tendue du CCAS, qu'il partage avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) communal ;

Considérant la nécessité de procéder dès le mois de janvier 2026 au versement d'un douzième, chaque mois, de notre subvention annuelle en faveur du CCAS ;

Considérant que cette question présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

**Le Conseil municipal décide à la majorité – 3 abstentions (J. JACKEL, B. NASS, J-L MORELLI procuration à B. NASS) – 2 contre (G. SANCHEZ, O. WIRY procuration à G. SANCHEZ) :**

- De reconduire, dans l'attente du vote du budget Primitif 2026, le montant octroyé au CCAS pour l'année 2026, soit un montant de 590 000 €, permettant le versement, dès le mois de janvier et chaque mois, d'un douzième de cette somme ;
- De préciser que cette somme ne présage en rien du montant définitif qui sera accordé par le Conseil municipal lors du vote du Budget Primitif 2026.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET